



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 28466

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le bilan positif enregistré par la première consultation hospitalière en langue des signes (LSF), créée à la Pitié-Salpêtrière en 1995. Il lui rappelle que notre pays compte 120 000 sourds profonds, dont un nombre important, en l'absence de dialogue avec le soignant, est contraint de consulter en présence d'un proche entendant en charge de la traduction et se trouve ainsi exclu du droit commun de la santé garantissant la confidentialité de la relation médecin-malade. Il souhaite connaître la mesure qu'elle entend prendre afin de remédier à cette situation dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

La mise en place d'une consultation spécialisée dans l'accueil des patients sourds à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris témoigne de la volonté d'améliorer la prise en charge globale des malades. La création de deux autres sites dans les régions d'Aquitaine et de Rhône-Alpes est actuellement envisagée. Une étude des modalités de fonctionnement de ces services est en cours. Une formation de médecins à la langue des signes a déjà été mise en place à Bordeaux et à Grenoble et prochainement des personnes sourdes auront accès à la formation d'aide-soignant et seront affectées dans ces consultations spécialisées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28466

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2285

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5760